

CONFIRMATION D'INSCRIPTION BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

Version: 1 du 08/11/2023 à 08:24

1 rue du château

N° candidat: 02046782006

Inscription n°: 003

Session: 2024

Liberté Égalité Fraternité

Rectorat de Nantes

DEC 4-1 BP 72616

44326 NANTES CEDEX 3 Tél: 02 40 37 38 38 Mél: dec.bts@ac-nantes.fr

Nom d'usage :

Nationalité : Français 13/12/2004 Né(e) le : **DREUX - 028** A :

Tél.: 33 251 65 18 96 Tél. mobile: 33 641 09 21 60

Mél: lingenieur85@gmail.com

VAE: NON

Identifiant National (INE): 080685156CG

Etablissement: LGT SAINTE MARIE/ESUPEC - CHOLET (0492406Z)

Division de classe : BTS SIO2

Catégorie du Candidat : SCOLAIRE (110)

Aménagement d'épreuve demandé au titre du handicap : OUI

Diplôme possédé: BACCALAURÉAT GÉNÉRAL Bac général (00012)

MONSIEUR LEROUX Théo Gérard Alain

85290 MORTAGNE SUR SEVRE

Spécialité : Services informatiques aux organisations option B : Solutions logicielles et applications métiers (32614)

Forme de passage : Globale

EPREUVES OBLIGATOIRES

	Inscrit	
U11	Inscrit	Ponctuel
U12	Inscrit	Ponctuel
U2	Inscrit	Contrôle en cours de formation
U3	Inscrit	Ponctuel
U4	Inscrit	Contrôle en cours de formation
U5	Inscrit	Contrôle en cours de formation
U6	Inscrit	Ponctuel
	U12 U2 U3 U4 U5	U11 Inscrit U12 Inscrit U2 Inscrit U3 Inscrit U4 Inscrit U5 Inscrit

EPREUVE(S) FACULTATIVE(S)

EF1 - Langue vivante 2	UF1	Non Inscrit	
EF2 - Mathématiques approfondies	UF2	Inscrit	Ponctuel
EF3 - Parcours de certification complémentaire	UF3	Inscrit	Ponctuel
EF4 - Engagement étudiant	UF4	Non Inscrit	

Attention à bien vérifier votre choix ci-dessous : J'accepte la communication de mes résultats d'examen, en vue d'une publication par la presse ou sur les sites internet de sociétés de droit privé : (OUI ou NON) : OUI Attention à bien vérifier votre choix ci-dessous : J'accepte la communication de mes résultats, de mon nom et de mon adresse aux collectivités territoriales en vue d'éventuelles félicitations :

(OUI ou NON) : OUI

Pour information, si vous êtes admis à l'examen, votre résultat sera transmis à la Caisse des Dépôts afin d'alimenter votre compte personnel de formation.

Conformément à la "loi informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent : vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au service des examens et concours de votre académie d'inscription. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Α	, le
Signature du candidat et du re	eprésentant légal si le candidat est mineur

CERTIFIE EXACT,

Si les renseignements contenus dans ce document sont incorrects ou incomplets, corrigez-les en ROUGE.

Le jour de l'examen, une pièce d'identité avec photographie vous sera demandée.



Académie de Nantes Session 2024

RÉCAPITULATIF D'INSCRIPTION - BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR (BTS) PIÈCES JUSTIFICATIVES

CANDIDATS EN ETABLISSEMENT DE FORMATION (Lycée, CFA, ...)

Liste des pièces justificatives à fournir : se renseigner auprès de votre établissement de formation.

CANDIDATS INDIVIDUELS OU DE L'ENSEIGNEMENT Á DISTANCE

Déposer le récapitulatif d'inscription vérifié et signé avec les justificatifs sur votre compte *Cyclades* dans la rubrique "mes justificatifs" pour le <u>vendredi 24 novembre 2023 au plus tard</u>.

Au-delà de cette date, il ne sera plus possible de déposer de justificatif. Votre candidature sera annulée.

PIÈCES A FOURNIR:

Dans votre espace candidat sur *Cyclades*, consulter la « demande de pièces justificatives » dans la rubrique « mes documents ».

SITUATIONS PARTICULIERES:

Candidats sollicitant des aménagements d'épreuves au titre d'une situation de handicap.

Consulter le site de l'académie de Nantes : www.ac-nantes.fr
Rubrique « Scolarité / Études / Examens », puis « Examens et résultats », puis « Aménagement d'épreuves (handicap, incapacité temporaire...) »

Pas de nouvelle demande pour un candidat ajourné en 2023 qui se représente au même examen en 2024 (sauf changement de sa situation médicale), **toutefois sur CYCLADES**, veiller à cocher la case « <u>Handicap : OUI</u> » Les aménagements accordés en 2023 seront automatiquement reconduits en 2024.